

PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNE DE NANCY

ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la déclaration de projet de construction
du collège de Gentilly (quartier du plateau de Haye)
et mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme(PLU) de la Ville de Nancy**

Du 28 août 2023 au 13 septembre 2023

Rapport du Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

A- Rapport d'enquête

1 - Généralités.....page 3

Objet de l'enquête publique.....page 3

Cadre juridique.....page 4

Composition du dossier.....page 5

2 - Organisation de l'enquête.....page 5

Désignation du commissaire enquêteur..... page 5

Modalités de l'enquête.....page 5

Information effective du public..... page 6

3 - Déroulement de l'enquête

Permanences du commissaire enquêteur.....page 6

Incidents relevés au cours de l'enquête page 6

Participation du public.....page 6

Moyens mis en place pour la consultation du dossier d'enquête.....page 6

Clôture de l'enquête et modalité de transfert du registre.....page 7

Remise du PV de synthèse.....page 7

4 - Analyse des observations pendant l'enquête.....page 7

Annexespage 10

RAPPORT D'ENQUÊTE

1) Généralités

a) Objet de l'enquête :

Dès 2012, le Plan Collèges Nouvelles Générations porté par le département de Meurthe-et-Moselle prévoyait pour le secteur Nord-Ouest de l'agglomération nancéienne :

- La construction d'un nouveau collège sur le site du collège Jean Lamour (ouvert en septembre 2017) ;
- La construction d'un nouveau collège sur le Plateau de Haye (projet en cours) ;
- La fermeture à l'issue des projets ci-dessus du Collège Claude Le Lorrain (effective en juillet 2018) et celle du Collège La Fontaine (après réception du collège du Plateau de Haye).

L'approche départementale s'appuie sur une expérimentation proposée par le Ministère de l'Education Nationale pour renforcer la mixité dans les établissements, en proposant une offre de sectorisation multiétablissements.

Le Plateau de Haye – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Dès 2014, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le Plateau de Haye comme site d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU /2015-2025).

Ainsi, dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine (PRU/2004-2016), une étude urbaine a été définie en lien avec les habitants afin de définir un projet partagé ayant comme enjeux :

- Le renforcement de la mixité urbaine et sociale s'appuyant sur l'habitat, les services et les équipements pour renforcer le maillage éducatif et culturel du territoire ;
- L'ouverture du site en renforçant ses liens avec les quartiers limitrophes en matière de desserte et en améliorant l'accessibilité de ses services et de ses équipements.

Dans ce cadre, le projet du Collège Plateau a été intégré au projet de quartier et à la convention signée avec l'ANRU et ses partenaires en 2020 ;

Implantation du Collège Plateau de Haye :

Parallèlement à ces actions, et dès 2016, une concertation des habitants et des acteurs de plusieurs quartiers du Grand Nancy (communes de Laxou, Maxéville et Nancy) a été menée, avec l'aide de la Commission nationale du débat public, en vue de définir collectivement les attentes d'un tel projet, les moyens nécessaires, et son secteur d'implantation.

Il a résulté de cette concertation publique un projet d'implantation du futur collège dans le secteur «Gentilly » de Nancy, au coeur du territoire et dans un cadre de verdure ainsi qu'une sectorisation des établissements du périmètre des hauts de

Nancy.

L'implantation définitive du collège se situe sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly, localisés sur les parcelles AB 1136, AB 1137, AB 1131 et AB 1132.

Caractéristiques principales du projet

Pour la mise en oeuvre du projet, le département de Meurthe et Moselle a recruté par voie de concours une maîtrise d'oeuvre (Mil Lieux architectes à Nancy) chargée de la conception d'un équipement respectueux de l'environnement (à proximité du parc Gentilly) et doté de qualités fortes en matière de transition écologique.

Le collège du Plateau classé en Réseau Educatif Prioritaire + (REP+), disposera d'une surface de 3500 m² et pourra accueillir 350 élèves.

Il intégrera l'ensemble des pôles et espaces prévus dans le référentiel du Plan Collèges Nouvelles Générations :

- Une classe : ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;
- Une classe : UPEAA (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) ;
- Un partenariat avec l'EMAN (école des musiques actuelles de Nancy).

Le bâtiment comprendra une demi-pension pouvant fournir 250 repas en une journée pour les élèves et le personnel éducatif.

Le futur bâtiment disposera d'un niveau environnemental BEPOS Bâtiment à Energie Positive.

Ce collège sera implanté sur le terrain d'assise des anciens logements de fonction de la caserne de pompiers de Gentilly(localisé sur les parcelles AB1136,AB 1137,AB1131 et AB1132 .

Il est prévu que la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy cèdent prochainement au département de Meurthe et Moselle les emprises foncières nécessaires à ce projet.

b) Cadre juridique :

Conformément à l'article L300-6 du Code de l'Urbanisme, une action ou une opération d'aménagement, qui présente un caractère d'intérêt général, peut faire l'objet d'une déclaration de projet. Cette dernière entraîne l'application des règles d'urbanisme pour permettre la mise en œuvre du projet via une procédure de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme.

L'enquête est prescrite en application des textes réglementaires suivants :

- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.300-6, R153-8 et suivants et les articles L 153-36 et suivants .

L'Autorité Environnementale dans son avis du 5 mai 2023 a précisé que la mise en compatibilité emportée par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nancy **n'est pas soumise à évaluation environnementale.**

c) Composition du dossier de mise à l'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

Annexe 1 : notice explicative sur la déclaration de projet du projet de construction du collège de Gentilly et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme(PLU) de la Ville de Nancy

Annexe 2 : plan local d'urbanisme, mise en compatibilité cas par cas

Annexe 3 : décision de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de ne pas soumettre à évaluation environnementale la mise en compatibilité emportée par déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Nancy portée par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Annexe 4 : procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées deu 24/04/2023

Un registre d'enquête publique

2) Organisation de l'enquête :

a) Désignation du Commissaire Enquêteur :

- ordonnance n° E23000052/54 du mardi 20 juin 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nancy désignant Raymond Colin en qualité de Commissaire Enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

b) Modalités de l'enquête :

- par arrêté préfectoral du 4 juillet 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet du projet de construction du collège de Gentilly (quartier du plateau de haye) et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nancy et

fixé le calendrier de cette enquête, à savoir du 28 août 2023 au 13 septembre 2023 inclus

-rappelé la désignation du Commissaire Enquêteur

-précisé les modalités de consultation du dossier

Permanences du Commissaire Enquêteur :

première permanence le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h

deuxième permanence le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

troisième et dernière permanence le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

Présentation du dossier :

Une réunion de travail a eu lieu avec le représentant du Conseil Départemental le 17 juillet 2023 pour présenter le dossier et nous nous sommes rendus sur le site du futur collège du plateau de haye.

c) Information effective du public :

Publicité de l'enquête dans la presse et par voie d'affichage :

L'avis de cette enquête a fait l'objet d'insertions dans l'Est Républicain du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023 et dans les Tablettes Lorraines du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023.

De plus, l'avis d'enquête publique prescrivant cette enquête a été affiché sur le panneau d'affichage situé à la Mairie de Nancy, à la Mairie de Laxou, sur le lieu d'implantation du projet, au collège La Fontaine implanté sur la commune de Laxou pendant toute la durée de l'enquête et visible de la voie publique.

Le dossier technique et le registre d'enquête publique sont restés en Mairie de Nancy à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54> où le public pouvait faire ses observations par mail. et sur le site de la Préfecture de Meurthe et Moselle

3) Déroulement de l'enquête :

a) Permanences du Commissaire Enquêteur :

première permanence le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h

deuxième permanence le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

troisième et dernière permanence le mercredi 13 septembre 2023 de 15h à 17h

Il n'y a pas eu d'incidents pendant l'enquête publique.

c) Participation du public :

Première permanence en Mairie de Nancy le lundi 28 août 2023 de 10h à 12h :

personne ne s'est présenté à la permanence

Deuxième permanence en Mairie de Nancy le vendredi 8 septembre 2023 de 15h à 17h

personne ne s'est présenté à la permanence

Troisième permanence en Mairie de Nancy le mercredi 13 septembre 2023
de 15h à 17h
personne ne s'est présenté à la permanence

d) moyens mis en place pour la consultation du dossier d'enquête:

Le dossier technique et le registre d'enquête publique sont restés en Mairie de Nancy à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/collegeplateaudehaye-cd54> où le public pouvait faire ses observations par mail. et sur le site de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubriques « action de l' Etat » « Enquêtes et consultations publiques » « Consulter les enquêtes publiques en cours »

e) Clôture l'enquête et modalité de transfert du registre :

Le délai d'enquête a expiré le mercredi 13 septembre 2023 à 17h ; le registre d'enquête a été aussitôt déclaré clos par moi-même.

f) Remise du Procès-Verbal de Synthèse et mémoire en réponse du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle :

Le procès-verbal de synthèse a été remis au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle le 20 septembre 2023 et le Conseil Départemental a adressé son mémoire en réponse le 5 octobre 2023 .

4) Analyse des observations :

Observations portées sur le registre d'enquête:

aucune observation sur le registre .

Observations portées sur le registre dématérialisé:

aucune observation déposée par voie électronique.

Questions du Commissaire Enquêteur :

-Le collège Claude Le Lorrain a été fermé en 2018, le collège La Fontaine sera fermé lors de l'ouverture du collège de Gentilly, est-ce qu'il y a des projets pour reconverter les sites de ces collèges ?

Réponse du Conseil Départemental :

L'EPFGE (établissement public foncier du Grand Est) a acheté l'ancien collège Claude Le Lorrain, via une convention de portage signée avec la Métropole. L'établissement est en train de déconstruire les bâtiments. Fin des travaux début 2024. Le schéma directeur du NPRU Plateau de Haye prévoit sur cette parcelle la création d'une rue pour relier la rue Gustave Eiffel à l'avenue Pinchard mais aussi la construction d'environ 150 logements privés pour renforcer la diversification de l'habitat et la mixité sociale sur le territoire.

Le calendrier actuel d'ouverture du nouveau collège Plateau conduirait à une fermeture du collège La Fontaine mi-2026. Le schéma directeur du NPRU Plateau de Haye doit être actualisé sur cette emprise afin de définir sa vocation future, en lien avec la ville de Laxou. Objectif : fin 2023/2024.

-on constate dans les grandes villes, que la végétalisation des cours d'école contribue à lutter contre le changement climatique. En ce qui concerne le collège de Gentilly, est-ce que c'est prévu dans le programme du futur collège ?

Réponse du Conseil Départemental :

Le projet du futur collège de Gentilly sera caractérisé par une démarche de haute qualité environnementale. L'objectif est de construire un bâtiment BEPOS (Bâtiment à Énergie Positive). Le site du futur collège présente des caractéristiques environnementales exceptionnelles, en particulier sa proximité immédiate avec le parc de Gentilly. Dans ce contexte, et en cohérence avec les engagements du département sur les problématiques écologiques, le dialogue architectural et paysager entre le collège et le parc a été au cœur des réflexions lors de l'élaboration du programme. Un paysagiste a été exigé dans les équipes lors du recrutement de la maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne les espaces extérieurs, le projet comprend plusieurs zones, dont la cour de récréation, le parvis intérieur, les aires de service et les espaces d'accès. L'aménagement paysager de la cour de récréation est pensé de manière à créer une cour-jardin, favorisant ainsi la végétalisation de l'espace et préservant au maximum la perméabilité des sols.

- à proximité du collège, se trouve un bassin de rétention des eaux pluviales longeant l'avenue du Rhin. Est-il envisageable de réaliser sur une partie de ce bassin, un espace vert avec des petits arbustes ce qui pourrait rendre la cour d'école plus grande et compenser en partie la diminution de l'Espace Boisé Classé.

Réponse du Conseil Départemental :

Le bassin de rétention est un ouvrage en béton armé, semi enterré ; la structure de sa couverture ne permet pas de réaliser des plantations importantes. A l'heure

actuelle le bassin comprend quelques fosses plantées sur sa toiture où se développent de petits arbres et arbustes, le reste de la toiture étant recouvert de terre et plantée de pelouse. Cet espace n'est cependant pas accessible au public, sa structure n'ayant pas été conçue pour un tel usage.

- Une demande faite pendant la concertation concerne la création d'un garage à vélos. Est-ce que des pistes cyclables ou des aménagements de voirie en ce sens sont prévus dans le secteur, de façon à sécuriser les parcours en vélos ? Dans le même ordre d'idée, et je pense que dans l'avenir, la pratique du cycle va reprendre de l'importance dans les déplacements, il serait nécessaire de créer le long de l'avenue du Rhin jusqu'au carrefour de la rue du capitaine Guynemer, en plus de l'élargissement du trottoir, une piste cyclable, ce qui favoriserait la sécurité des cyclistes.

Réponse du Conseil Départemental :

L'ouverture du nouveau collège sera accompagnée de l'aménagement d'espaces publics propices au déplacement sécurisé des collégiens à pied et à vélo.

Le collège sera desservi par :

- le "chemin des collégiens" aménagé entre le secteur le plus à l'est du Plateau de Haye (le Haut du Lièvre, les Aulnes et les anciennes carrières Solvay à Maxéville et Nancy) et l'établissement, en passant par le parc Gentilly,

Ce chemin permettra aussi aux usagers de rejoindre la ligne 2 de transports en commun et l'arrêt Palais des Sports, au nord du parc, rue du capitaine Guynemer.

- une voie verte longeant l'avenue du Rhin permettant aux enfants de rejoindre le secteur du Champ-le-Boeuf à Laxou et Maxéville. La sécurité au niveau du carrefour à l'angle de la rue de la Moselle va être renforcée.

- Est-ce que des bus transportant les élèves desserviront le collège, et si oui, où vont-ils s'arrêter ?

Réponse du Conseil Départemental :

La ligne 64 (ligne scolaire Tilleul argenté, lycée Georges de La Tour) du réseau Stan a un arrêt existant avenue du Rhin et au palais des sports de Gentilly. Il n'est pas prévu d'autres arrêts de bus que ceux existant actuellement.

Pour les transports ponctuels d'élèves (sorties scolaires) les bus stationneront sur le parking du palais des sports et les élèves traverseront le parc de Gentilly pour y accéder.

- Dans le même ordre d'idée, un certain nombre de parents amènent leurs enfants au collège en voiture, où pourront-ils s'arrêter pour déposer les enfants ?

Réponse du Conseil Départemental :

Il n'est pas prévu d'arrêt minute pour la dépose des élèves par des voitures personnelles. Les orientations environnementales des collectivités locales, incluant la Métropole et le département, visent à promouvoir au maximum les mobilités douces. C'est dans cet esprit que le chemin des collégiens et l'aménagement de la voie verte avenue du Rhin seront réalisés pour permettre l'accès au collège par les élèves en toute sécurité.

PIECES ANNEXES

Documents régissant l'organisation de l'enquête :

- ordonnance n° E23000052/54 du mardi 20 juin 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Nancy désignant Raymond Colin en qualité de Commissaire Enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

- arrêté préfectoral du 4 juillet 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet du projet pour la construction d'un collège à Nancy (quartier du plateau de Haye) et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nancy.

2) Publicité légale et extra légale :

Extrait des journaux :

* l'Est Républicain du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023

* les Tablettes Lorraines du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023

- Certificats d'affichage à la Mairie de Nancy, à la Mairie de Laxou, photos sur le lieu d'implantation du projet et au collège La Fontaine à Laxou.

- procès-verbal de synthèse de l'enquête

- réponse du Conseil Départemental au procès-verbal de synthèse de l'enquête

Fait à Vézelize le 11 octobre 2023,

**Raymond Colin
Commissaire Enquêteur**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a vertical line and a horizontal stroke, all enclosed within a light blue rectangular box.

PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNE DE NANCY

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
relative à la Déclaration de Projet de
construction du collège de Gentilly
Quartier du Plateau de Haye

Conclusions et Avis du Commissaire Enquêteur

Rappel de l'objet de l'enquête publique et de son déroulement :

la présente enquête publique est préalable à la déclaration de projet de construction du collège de Gentilly, sur le quartier du plateau de haye à Nancy .
Cette enquête s'est déroulée sans incidents du 28 août 2023 au 17 septembre 2023.

Concertation préalable :

Une concertation préalable a été faite en septembre et décembre 2016. Les principales observations du public ont été les suivantes :

- le choix du site.
- les conditions de vie et de travail dans le futur collège : questions sur les équipements et la qualité de vie à l'intérieur du collège . (cantine, transports)
- la sécurité des accès au collège, la sécurisation des transports en commun , de la qualité de l'environnement et de la bonne insertion de l'établissement dans le quartier.
- préserver le réseau REP+ (Réseau Educatif Prioritaire), car il est un gage de la réussite des élèves du quartier.
- le devenir des sites des actuels collèges après leur fermeture.

Conclusions motivées sur le projet et avis du Commissaire Enquêteur :

Après un examen attentif et approfondi des pièces du dossier d'enquête mis à ma disposition,

Après visite du site du futur collège de Gentilly à Nancy,

Après l'analyse détaillée et développée dans mon rapport d'enquête,

Après avoir communiqué au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique et après l'examen des réponses et explications reçues dans le mémoire en réponse,

Après l'analyse détaillée et développée dans mon rapport d'enquête,

Avis sur le déroulement de l'enquête :

L'enquête publique relative à la Déclaration de Projet du collège de Gentilly à Nancy s'est déroulée du 28 août au 13 septembre 2023.

Le dossier relatif au projet et le registre d'enquête publique ont été mis à la disposition du public pendant dix sept jours consécutifs à la Mairie de Nancy, toute personne ayant pu y consigner ses demandes et requêtes.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet « registre demat » et sur le site de la préfecture de Meurthe et Moselle et il était possible d'envoyer ses observations par voie électronique sur une adresse mail .

L'avis prescrivant cette enquête a été affiché sur le panneau d'affichage situé à la Mairie de Nancy, à la Mairie de Laxou, sur le site du projet et au collège La Fontaine à Laxou pendant la durée de l'enquête et visible de la voie publique, et il a fait l'objet d'une parution dans le journal l'Est Républicain du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023 et dans les Tablettes Lorraines du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023.

La publicité a été faite conformément à la réglementation en vigueur pour informer le public , et chacun a pu s'il le souhaitait s'informer et s'exprimer sur le dossier de déclaration de projet du futur collège de Gentilly.

Sur le plan réglementaire, l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Avis sur la participation du public:

Aucune personne ne s'est présentée aux 3 permanences effectuées à la Mairie de Nancy. A l'origine de l'enquête, les permanences devaient être effectuées à la Mairie de quartier Plateau de Haye Haut du Lièvre située rue Dominique Louis à Nancy. Cette mairie a été détruite lors des événements de la nuit du 29 au 30 juin 2023. Il a été décidé de ce fait de faire les permanences à la Mairie de Nancy. Du fait du changement du lieu de l'enquête et également des travaux importants réalisés au centre ville (démontage des infrastructures du tram et construction de nouvelles infrastructures pour le futur trolleybus), l'accès au centre ville est compliqué et c'est peut-être une des raisons pour laquelle, les personnes qui étaient intéressées par l'enquête ne se sont pas déplacées.

Il est possible de penser que la concertation préalable de 2016 s'est bien passée et qu'elle a été utile pour la compréhension du projet.

Avis sur les observations du public:

Aucune observation du public sur le registre papier.

observations dans le registre dématérialisé : aucune observation par voie électronique.

Les remarques du public :

Pas de remarques du public.

Avis sur l'intérêt général du projet :

Le Conseil Départemental a réalisé plusieurs constats sur son patrimoine des établissements scolaires. De nombreux collèges ont une quarantaine d'années, dont 1/3 en mauvais état général, et d'autre part, l'occupation et le coût de fonctionnement des collèges indiquent une baisse des effectifs dans 17 collèges, 19 collèges sont en sous-occupation et 12 collèges ont un taux très élevé d'occupation.

En 2012, un Plan Collèges Nouvelles Générations a été établi pour le secteur Nord-Ouest de l'agglomération nancéenne.

Dès 2014, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le Plateau de Haye comme site d'intérêt national dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU/2015-2025).

Dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine (PRU/2004-2016), une étude urbaine a été définie en lien avec les habitants afin de renforcer en particulier la mixité urbaine et sociale s'appuyant sur l'habitat, les services et les équipements pour renforcer le maillage éducatif et culturel du territoire.

Le Conseil Départemental a décidé d'engager une nouvelle étape dans le cadre du Plan Collèges Nouvelle Génération, au lieu d'un programme de conservation patrimoniale qui maintiendrait la situation actuelle à l'identique. Ce dernier ne permettrait pas de répondre à la problématique de la mixité sociale, géographique et scolaire et ne ferait que maintenir en l'état un patrimoine surdimensionné par rapport aux besoins, peu adapté aux exigences pédagogiques, peu ouvert sur son environnement et enfin coûteux à viabiliser et vieillissant.

En ce qui concerne le Plateau de Haye, le patrimoine existant est surdimensionné par rapport aux projections démographiques et donc générera à terme des surfaces non utilisées et des coûts d'entretien démesurés. Il a donc été décidé la construction d'un nouveau collège sur le site du collège Jean Lamour (ouvert en septembre 2017), la construction du collège de Gentilly, et la fermeture ensuite du collège Claude le Lorrain (effective en juillet 2018) et celle du collège La Fontaine (après l'ouverture du collège de Gentilly).

Le futur bâtiment disposera d'un niveau environnemental BEPOS (Bâtiment à Energie Positive), donc un collège de haute qualité écologique.

Le bâtiment abritant les anciens logements de fonction de la caserne des pompiers, qui est vide actuellement et désaffecté sera démoli . On peut considérer que c'est une friche urbaine et de ce fait, elle sera requalifiée.

La concertation réalisée en 2016 avec les habitants du secteur (communes de Laxou, Maxéville et Nancy) a retenu le secteur du parc de Gentilly pour l'implantation du futur collège.

L'évolution de la carte scolaire entérine la construction de deux collèges neufs (collège Jean Lamour, déjà réalisé et le collège de Gentilly) . Ces deux établissements sont amenés à remplacer les trois collèges historiques de la zone (La Fontaine, Claude Le Lorrain, déjà désaffecté, et l'ancien collège Jean Lamour) .

En ce qui concerne l'Espace Boisé Classé du secteur d'une surface totale de 1,08 hectare soit 10800m², il sera réduit de 0,19ha soit 1900m².(cela représente une réduction de 0,16% de l'emprise totale des EBC de la ville de Nancy. Le collège a été étudié pour déboiser au minimum le site . Le déboisement sera compensé par la réplantation d'arbres.

Dans le même ordre d'idée et pour limiter l'impact du futur collège sur l'environnement, il n'y a pas de création de parking pour les professeurs et le personnel, l'utilisation du parking public situé à l'angle de l'avenue Pinchard et de la rue Guynemer sera faite et un accès piéton sera réalisé appelé le futur « chemin des collégiens ».

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) consultée sur le projet ne le soumet pas à évaluation environnementale.

Ce projet présente un caractère d'intérêt général et il paraît indispensable .

Arguments contre la déclaration de projet

Je ne vois pas d'inconvénients à cette déclaration de projet.

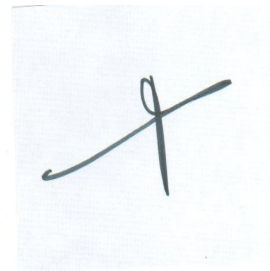
Aussi j'émet un

**Avis favorable sur la déclaration de projet de construction du collège de
Gentilly quartier du plateau de haye**

Fait à Vézelize le 11 octobre 2023

Raymond Colin

Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' and 'C' joined together, with a horizontal line extending to the right.

PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNE DE NANCY

Collège de Gentilly
Quartier du Plateau de Haye

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
relative à la Mise en Compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Nancy

Conclusions et Avis du Commissaire Enquêteur

Rappel de l'objet de l'enquête publique et de son déroulement :

la présente enquête publique est préalable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme concernant le projet de construction du collège de Gentilly, quartier du plateau de Haye à Nancy.

Cette enquête s'est déroulée sans incidents du 28 août 2023 au 13 septembre 2023.

Conclusions motivées sur le projet et avis du Commissaire Enquêteur :

Après un examen attentif et approfondi des pièces du dossier d'enquête mis à ma disposition,

Après visite du site du futur collège de gentilly avenue du Rhin à Nancy,

Après avoir communiqué au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle le procès-verbal de synthèse du déroulement de l'enquête et après examen des réponses et explications reçues dans le mémoire de réponse par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Après l'analyse détaillée et développée dans mon rapport d'enquête,

Avis sur le déroulement de l'enquête :

L'enquête publique relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme concernant le projet de construction du collège de Gentilly, quartier du plateau de Haye à Nancy s'est déroulée du 28 août 2023 au 13 septembre 2023.

Le dossier relatif au projet et le registre d'enquête publique ont été mis à la disposition du public pendant dix sept jours consécutifs à la Mairie de Nancy, toute personne ayant pu y consigner ses demandes et requêtes.

Le dossier d'enquête publique était consultable sur le site internet « registre demat » et sur le site de la préfecture de Meurthe et Moselle et il était possible d'envoyer ses observations par voie électronique sur une adresse mail .

L'avis prescrivant cette enquête a été affiché sur le panneau d'affichage situé à la Mairie de Nancy, à la Mairie de Laxou et sur le site du projet avenue du Rhin, et au collège La Fontaine à Laxou pendant la durée de l'enquête et visible de la voie publique, et il a fait l'objet d'une parution dans le journal l'Est Républicain du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023 et dans les Tablettes Lorraines du 10 juillet 2023 et du 28 août 2023.

La publicité a été faite conformément à la réglementation en vigueur pour informer le public, et chacun a pu s'il le souhaitait s'informer et s'exprimer sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Nancy pour le futur collège de Gentilly .

Sur le plan réglementaire, l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU):

La mise en compatibilité consiste à faire évoluer le règlement écrit et graphique du PLU. Le projet du futur collège de Gentilly ne doit pas aller à l'encontre des orientations mises en avant dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable(PADD).

Il n'y a pas de contradiction entre la réalisation du projet et les intentions développées dans le PADD. Actuellement, le périmètre du futur collège de Gentilly se situe en zone Ued,

zone constituée de l'ensemble des secteurs comprenant des équipements collectifs (bâtiments hospitaliers, scolaires, universitaires, sportifs...).

Cependant, afin de permettre la réalisation du futur collège de Gentilly, une évolution du règlement écrit est nécessaire, car le site du collège ne comportera pas d'espace de stationnement pour les professeurs et le personnel.

Le parking utilisé pour le futur collège sera le parking public situé à l'angle des rues Guynemer et Pinchard, et sera relié au collège par les sentiers traversant le secteur dont celui dit des collégiens.

L'article UE 12 « Stationnement » pour le secteur Ued est donc modifié, afin de permettre, dans le cadre de projets d'équipements, la possibilité de mutualiser des espaces de stationnement :

Article UE 12 Stationnement :

12.4 Dans le secteur Uee1 UED, il pourra cependant être accordé une minoration par rapport aux normes définies pour le calcul du nombre d'emplacements de stationnement automobile en fonction des besoins identifiés localement et pour favoriser une mutualisation des parkings entre les différentes activités, services ou grands équipements, sur la base de l'avis des services compétents.

Avis sur les observations du public:

Aucune personne ne s'est déplacée à la Mairie de Nancy pour faire des observations sur le registre papier et rencontrer le Commissaire Enquêteur pour avoir des explications sur le projet.

Sur le registre dématérialisé, aucune observation n'a été faite.

Arguments contre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme:

Je ne vois pas d'inconvénients à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Arguments pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :

Le nouveau collège proposera aux élèves une plus grande mixité sociale, scolaire et géographique et des conditions d'études et de travail adaptées aux exigences pédagogiques et aux technologies actuelles.

La modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nancy est mineure et ne modifie pas le Projet d'Aménagement et de Développement Durable(PADD).

Le secteur concerné se situe sur une friche urbaine comportant d'anciens logements de fonction, des garages et des espaces végétalisés et ce secteur retrouvera une seconde vie.

Le nouveau collège sera un bâtiment à énergie positive (BEPOS) et son impact sur l'environnement sera très faible par rapport aux deux autres collèges qu'il remplacera.

Les élèves seront contraints de marcher un peu pour pouvoir y accéder par les sentiers sécurisés et ce sera bénéfique pour eux, car on constate de plus en plus que des jeunes sont en situation de sédentarité et de ce fait, il y a des conséquences sur leur santé.

Avis sur l'intérêt général du projet :

Ce projet présente un caractère d'intérêt général et il paraît indispensable .

Aussi j'émet un Avis Favorable sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nancy. :

une évolution des pièces règlementaires est indispensable pour permettre la réalisation du projet et ce projet présente un caractère d'intérêt général .

Fait à Vézelize le 11 octobre 2023,

Raymond Colin

Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' and 'C' joined together, with a horizontal line extending to the right.

